



- COMMUNE DE VENDÔME-
(Loir-et-Cher)

ARRÊTÉ

Arrêté n° VVSG20230426-03

OBJET : MARCHÉS PUBLICS – Arrêté portant désignation de Grégoire Bruzulier comme membre du jury dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre polyvalent d'activités à Vendôme

Le Maire ;

Vu la délibération n° VVD20230126-08 du conseil municipal du 26 janvier 2023 approuvant le recours à la procédure de concours afin d'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre polyvalent d'activités à Vendôme ;

Vu l'article R. 2162-22 du code de la commande publique.

ARRÊTE

A compter du 15 mai 2023,

ARTICLE 1 : Grégoire Bruzulier, architecte, est désigné membre du jury à voix délibérative dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre polyvalent d'activités à Vendôme.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le département et notifié à l'intéressé. Il sera affiché, publié au recueil des actes administratifs de la commune et inscrit au registre des arrêtés. Une copie sera transmise au trésorier.

ARTICLE 3 : Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification et de publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au maire de Vendôme, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Vendôme, le 26 avril 2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Laurent BRILLARD